

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Mardi 01 février 2022
20 Heures 30 minutes

Présents : Mmes ROSSI Joëlle et Violette EGON, MM. CHARBONNIER Maurice et SUEUR Julien.
Mmes COLAS Liliane, HASSAPIS Renée, FROMONT Michèle, TORAN Isabelle et MM. CHEVILLIAT Bernard, DEBOEUF Michel et Denis ROUME.

Absents : M. Loïc DIVES qui donne procuration à Mme Joëlle ROSSI,
Mme Adeline CHEYNEL qui donne procuration à Mme Isabelle TORAN,
M. Dominique CALDERAN, donne procuration à M. Maurice CHARBONNIER,
Et Mme Stéphanie OZIL.

Monsieur Julien SUEUR est élu secrétaire de séance.

Madame le Maire demande si l'on peut ajouter un point à l'ordre du jour. Il s'agit de délibérer les demandes de subventions pour la DETR.

L'ajout de ce point à l'ordre du jour est mis au vote et adopté, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés.

Demandes subventions DETR

1) DETR pour renouvellement de la station épuration du village et réseau de transfert

Le bureau d'étude RCI a estimé les travaux de la station d'épuration à 600.000€ HT.

Mme le Maire indique qu'une demande de subvention va être sollicitée au titre de la DETR pour un montant de 239.475€, soit 40% du montant de la dépense.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'opération et la demande de subvention.

Mme le Maire indique qu'une demande de subvention va être sollicitée à l'agence de l'eau pour un montant de 300.000€, soit 50% du montant de la dépense.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'opération et la demande de subvention.

Mme le Maire indique qu'une demande de subvention la plus élevée possible va être sollicitée auprès du Département.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la demande de subvention auprès du Département.

Mme le Maire indique qu'une demande de subvention va être sollicitée par le biais du CRTE (Contrat de Relance et de Transition écologique).

Le montant total des subventions ne peut excéder 80% de la dépense.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la demande de subvention.

2) DETR pour sécurisation pompage Orbeyre

Cette opération permettra de sécuriser le pompage grâce à l'installation d'une seconde pompe.

Le montant des travaux est estimé à 245.000€.

Le Maire propose de solliciter la DETR pour un montant de 85.750€, soit 35% de la dépense.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette opération et la demande de subvention DETR.

Le Maire propose de solliciter une subvention à l'agence de l'eau pour un montant de 122.500€, soit 50% de la dépense.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la demande de subvention auprès de l'agence de l'eau.

Le Maire propose de solliciter une subvention par le biais du CRTE (Contrat de Relance et de Transition écologique) pour un montant de 49.000€.

Le montant total des subventions ne peut pas excéder 80%.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide la demande de subvention.

3) DETR pour l'aménagement de la traversée de La Fontaine du Cade

Les travaux d'aménagement de la traversée de La Fontaine du Cade sont présentés au Conseil :

- Travaux :	79.818€
- Enfouissement réseau électrique :	138.623€
- Infrastructure éclairage public :	23.110€
- Infrastructure réseau télécom :	<u>28.195€</u>
- Total des dépenses	269.746€

La participation du SDE pourrait s'élever à 157.869 (réseaux électriques et France Télécom).

Le Maire propose de solliciter la DETR pour un montant de 57.400€.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide cette opération et la demande de subvention DETR.

COMPTE RENDU DU CONSEIL PRECEDENT

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 janvier 2022 est soumis au vote et adopté, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés.

VENTE CAVE COOPÉRATIVE

Madame le Maire rappelle que la commune s'est engagée au travers d'une convention avec l'organisme EPORA, pour racheter la cave coopérative en février 2023, suite à un portage financier de deux fois 3 ans.

Au terme de ce portage financier, la commune devra s'acquitter du paiement, soit 164.792€ HT.

Madame le Maire propose de mettre en vente la cave coopérative avant que la commune soit obligée de la racheter.

La discussion s'engage au sein du conseil municipal. *Intervention de M. Denis Rouste**

M. Julien SUEUR explique qu'il ne souhaite pas voter pour vendre la cave coopérative, étant donné qu'il n'y a pas eu de travail réalisé sur la réalisation d'un nouveau projet, depuis octobre 2020, après l'abandon du projet porté par Vivarais Habitat et l'EPORA, de 13 logements et un local mis à disposition pour la MAM.

M. Bernard CHEVILLIAT intervient en précisant que l'emplacement de la cave coopérative est un espace stratégique à l'entrée nord du village. Il rajoute qu'il y a des projets qui pourraient éventuellement s'intégrer dans le bâtiment. Qu'il serait intéressé pour prendre connaissance des études techniques qui avaient été rédigées lors de la première convention avec EPORA 2017-2020.

Madame Violette EGON précise que la commune de Lagorce est déjà propriétaire de nombreux locaux, dont certains n'ont pas encore été finis d'être rénovés (étage du musée, bâtiment Mairie). Il est ajouté qu'il serait préférable de concentrer les investissements sur les bâtiments centraux dans le village et non excentrés, abritant d'autant plus des services directs à la population.

M. Denis ROUME intervient en appuyant sur le fait que le positionnement de la Cave coopérative est un endroit stratégique dans le développement du village. De par son parcours professionnel, il est en contact avec des responsables de caves viticoles notamment du côté du Languedoc, où sur ce territoire c'est plus de 50% des caves qui ont changé de destination ces 20 dernières années. Il termine en proposant de prendre des contacts avec certaines structures, afin de connaître quels ont été les changements de destination de ces anciens sites de productions vinicoles.

En réponse à Madame Violette EGON, Monsieur Julien SUEUR rajoute que les travaux de rénovation qui restent à faire à l'étage du Musée, ainsi qu'à l'étage de la Mairie, sont des travaux avec des coûts qui seront moins élevés que les précédents dans ces mêmes bâtiments, du fait que le plus gros ait été déjà fait.

M. Maurice CHARBONNIER indique que les travaux à réaliser à l'étage de la Mairie sont colossaux.

M. Bernard CHEVILLIAT poursuit en indiquant que des projets dans les bâtiments publics du Musée et de la Mairie seront relativement bien subventionnés par les collectivités partenaires et état.

Madame le Maire précise à Monsieur Julien SUEUR que le projet initialement prévu à la cave coopérative construit par l'ancienne municipalité, était axé sur 14 logements sociaux car c'était le seul projet permettant de lever assez de subventions pour rendre ce projet de requalification de cette friche industrielle économique viable.

Mesdames Michelle FROMONT et Renée HASSAPIS indiquent qu'il serait nécessaire de trouver un ou des acheteurs pour cette cave, avant février 2023, date à laquelle la commune devra la racheter.

M. Michel DEBEUF partage leur proposition.

** M. Denis ROUME s'interroge sur le fait de vendre la cave coopérative. En effet, si la Commune vend la cave, elle aura peu de manière de contrôler l'utilité et l'entretien du bâtiment, notamment à l'extérieur, sauf si une convention est rédigée, engageant l'acheteur à respecter un certain cahier des charges.*

M. Julien SUEUR exprime que le prévisionnel financier réalisé pour le projet des 14 logements date de 2017. Or, depuis de nouvelles priorités et thématiques sont davantage subventionnées via notamment le CRTE (Contrat de relance et de Transition écologique).

Il est proposé par Monsieur Bernard CHEVILLIAT de créer un groupe de travail sur le sujet, avec les élus volontaires. Il propose également de reporter la question de la vente de Cave Coopérative dans trois mois, lors du conseil municipal du mois de mai.

Ces deux propositions sont soumises aux votes et adoptées, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés.

MUSÉE :

La commission municipale culture s'est réunie ce jour même de 16h à 18h. Les membres présents ont étudié le travail réalisé par les élus en charge du musée. Ce travail a été réalisé de concert avec les agents du Musée. La commission a proposé un ensemble de délibérations.

1) Dates et jours d'ouverture selon saison

Pour la saison 2022, il est proposé d'ouvrir du 15 mai 2022 au 18 septembre 2022 avec les horaires suivants :

- Mai, juin et septembre => mercredi, jeudi, vendredi et dimanche de 14h00 à 18h00.
- Du 1^{er} juillet au 31 août => mardi, mercredi, jeudi, vendredi et dimanche de 12h30 à 19h00.

Accord du Conseil municipal, à l'unanimité, pour valider ces horaires.

2) Tarifs des prestations

- Prestations : Visite libre avec animation surprise

Visite commentée : mercredi et jeudi à 16h (sur inscription – maximum 15 personnes)

- Tarifs par personne

Pour la saison 2022, les tarifs suivants sont proposés :

Entrée individuels et groupes ;

- Plein tarif adulte : 6,50€ (individuel dès 13 ans)
- Plein tarif enfant : 4€ (individuel de 7 à 12 ans)
- gratuit pour les moins de 6 ans
- Groupe adulte : 5,50€ (groupe dès 8 personnes de 12 ans ou +)
- Groupe enfant : 3,50€ (groupe dès 8 personnes de 6 à 12 ans)

Supplément visite guidée (individuels, groupes, détenteurs PASS'ARDECHE) :

- dès 12 ans : 2€
- de 6 à 12 ans : 1€

Accord du Conseil municipal, à l'unanimité, pour valider ces tarifs.

- PASS ARDECHE

- carte pass Ardèche 3j : 44€
- carte pass Ardèche 6j : 54€
- carte pass Ardèche 1 an : 79€

Accord du Conseil municipal, à l'unanimité, pour valider ces tarifs.

En complément, M. Julien SUEUR expose l'état d'avancement concernant la réouverture du Musée Magnanerie pour la saison 2022, actuellement en préparation depuis deux semaines par trois agents municipaux :

- Renouvellement de l'adhésion à la carte touristique du sud Ardèche proposé par l'office de tourisme, imprimée à 120 000 exemplaires pour 360€/an, afin d'avoir un encart publicitaire.
- Le renouvellement à l'adhésion de la carte regroupant une quarantaine de sites touristiques sur l'ensemble du département gérée par l'association ALP (Ardèche Loisir Patrimoine), éditée à 250 000 exemplaires, fonctionnant sous forme de PASS Ardèche (cf. à la délibération précédente). L'adhésion s'élève pour 2022 à 845€.
- Des devis ont été demandés à trois imprimeurs pour éditer de nouveaux flyers avec les nouvelles modalités d'ouverture. Il est prévu d'en imprimer entre 10 000 et 15 000 exemplaires, contre 35 000 en 2019 car les agents se sont aperçus qu'il y en avait beaucoup qui étaient jetés en fin de saison car pas utilisés (+ ou - 50%).
- Un devis a été également demandé à la graphiste habituelle du Musée, afin de connaître le montant pour mettre à jour les informations sur le flyer, correspondant à la saison 2022.
- Un devis est en attente concernant la mise à jour de la page internet qui indique les informations d'ouverture du Musée Magnanerie. Cette page va être gardée encore cette année, jusqu'à ce que le nouveau site internet soit fonctionnel.
- L'adhésion à l'office du tourisme Gorges de l'Ardèche Pont d'Arc a été renouvelée pour 240 € au lieu de 800 € en 2020, car lors de la dernière année d'ouverture du Musée (2020), la fréquentation était passée sous la barre des 6 000 visiteurs.
- Les agents du Musée seront présents comme d'habitude à la bourse aux dépliants qui est organisée chaque année par l'ADT (Agence Départemental du Tourisme). Cette année la manifestation à destination des professionnels du tourisme et des hébergeurs aura lieu au Pouzin le vendredi 4 et samedi 5 mars 2022. Pour avoir accès à un stand pour les deux jours, la somme de 280 € est demandée. Cependant, afin de maîtriser au mieux les coûts, les agents du Musée ont pris contact avec le Musée d'Olivier de Serres à Mirabel, afin de mutualiser les frais pour les trajets mais aussi pour le paiement du stand qui sera partagé par les deux sites touristiques complémentaires.

SERVICE DE L'EAU : Transformateur Orbeyre

M. Maurice CHARBONNIER explique l'historique des échanges avec ERDF au sujet du transformateur qui se trouve au forage d'Orbeyre. Ce dernier ne correspond plus au besoin de la station de captage. Différents scénarios ont été réfléchis pour trouver une solution adaptée au fonctionnement de la pompe du forage. Il est proposé de changer ce transformateur avec un modèle plus adapté à l'utilisation actuelle, pour un coût de 5000 €.

La proposition d'achat d'un nouveau transformateur est soumise au vote et adopté, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés.

CANTINE : Annulation titre

Madame le Maire présente le sujet. Il est demandé au conseil de valider l'annulation d'un titre émis deux fois pour le même impayé, d'un montant de 57.50 €.

L'annulation de ce titre est soumise au vote et adopté, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés.

CONVENTION SOCLE VALLÉE DE L'IBIE

Madame le Maire rappelle que la commune est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de valorisation et de protection de la Vallée de l'Ibie, porté par le SGGA (Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche) et la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche.

En décembre, le comité de pilotage s'est réuni et a décidé de renouveler le poste de la chargée de mission pour les 6 prochains mois.

Son objectif est de travailler sur la recherche de financements Européens et autres appels à projets, afin de financer des aménagements protégeant la Vallée de la sur-fréquentation, ainsi que la mise en œuvre de sa valorisation via la biodiversité qui y est abritée, les produits agricoles qui y sont produits et les activités de pleine nature qui s'y exercent.

Madame le Maire propose de signer une nouvelle convention entre le SGGA, les Communautés de Communes des Gorges de l'Ardèche et de Berg et Coiron, les Communes de Vallon-Pont-d'Arc, Saint-Maurice-d'Ibie, Rochecolombe, Villeneuve-de-Berg et nous-même.

Cette convention « socle » affirme la volonté des collectivités locales de continuer à mener une réflexion partagée pour définir un projet global en adéquation avec les attentes du territoire.

Par cette convention, les collectivités signataires participent à l'élaboration et la validation de la démarche à suivre pour remplir les objectifs suivants :

- Recherche de nouvelles sources de cofinancements (programme européen LEADER, appels à projet...),
- Compléter la stratégie de gestion par des propositions d'actions opérationnelles,
- Identifier les conditions organisationnelles de poursuite de la démarche (gouvernance).

Pour la Commune de Lagorce, le montant pour la participation au projet s'élève à 1.875€.
Le socle financier servira à financer le poste de la chargée de missions « Vallée de l'Ibie ».
La nouvelle convention est établie pour une durée de 6 mois, du 01 janvier 2022 au 30 juin 2022.

La cotisation demandée à la commune de Lagorce de 1.875 € est soumise au vote et adopté, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés.

RÈGLEMENT DU CIMETIÈRE

M. Maurice CHARBONNIER indique que tous les élus ont reçu avec la convocation du conseil le projet de règlement du cimetière et qu'il se tient à disposition pour répondre aux questions ou apporter des précisions ci besoin.

Il salue le travail réalisé par les élus qui ont contribué à ce règlement ainsi que le professionnalisme du secrétaire en charge de l'urbanisme qui a fortement aidé les élus dans la rédaction de ce document.

La proposition est soumise au vote et adopté, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés.

DIVERS

- Sentier Botanique

Madame le Maire présente la volonté de l'école, de travailler sur un projet autour du sentier botanique, en partenariat avec les animateurs de la Forêt d'Emile ZARBRE installée à Saint-Remèze. L'objectif est la création de 12 stations botaniques, sous la forme de petits panneaux sur tissu voilage et imprimé.

La deuxième année, des jeux interactifs sur le thème des arbres seront installés le long du sentier. Le coût des intervenants pour les trois classes, ainsi que l'acquisition du matériel est de 2.000€ pour le projet sur l'année.

Aussi, un projet de Land Art animé gratuitement par Guy CHAMBON (artiste qui a peint le mur de la cours côté cantine). Il demande seulement 300€ de défraiement + l'achat des peintures.

M. Julien SUEUR annonce que l'association Vigi-Nature souhaite s'investir sur la rénovation et la valorisation de la biodiversité et du patrimoine qui est très présente le long du sentier botanique, ainsi que dans le bois d'Adjude. En effet, depuis décembre un nouveau conseil d'administration est en place et de nouveaux membres souhaiteraient mener des actions sur le terrain. L'association envisage de rencontrer la municipalité pour en discuter.

- Travaux secrétariat : M. Maurice CHARBONNIER annonce que le secrétariat va être rénové (sol, murs et plafond). Le temps des travaux, le secrétariat de Mairie sera installé provisoirement dans la salle du conseil. Cependant, le 28 février et 1^{er} mars le secrétariat sera fermé au public du fait du déménagement des bureaux et matériels. La fin des aménagements est prévue la première semaine d'avril selon le bon déroulement du chantier.

- M. Maurice CHARBONNIER annonce le départ de l'agent communal qui a en charge le service de l'eau et de l'assainissement. Un appel à candidature pour ce poste a été ouvert, afin d'avoir une période de tuilage, d'ici le 21 avril 2022, date à laquelle l'agent présent actuellement quittera son poste.
- M. Maurice CHARBONNIER indique qu'une commission municipale voirie va bientôt être organisée le 15/02 à 10h.
- Madame le Maire précise que la mairie est ouverte à tous les élus municipaux.
- Mme Isabelle TORAN informe que le prochain bulletin municipal est en cours de réalisation. Une commission municipale est organisée le mercredi 9 février à 17h en Mairie.
- Mme Le Maire indique qu'un courrier a été distribué aux habitants de Tabias, afin de les informer d'une prochaine réunion, concernant la réflexion sur un assainissement collectif privé.
- Mme Violette EGON informe qu'au sujet du PLU, la Commune est en négociation avec la Communauté de Communes pour une modification, suite à d'importantes remarques des services de l'état.
- Mme Le Maire indique que la semaine prochaine, une vente sera signée chez le notaire, concernant un terrain municipal viabilisé à Leyris.
- M. Maurice CHARBONNIER informe de sa participation à une réunion ADN (Ardèche Drôme Numérique), pour travailler sur l'étude du déploiement de la fibre optique sur la commune.
- Madame Le Maire et Monsieur Julien SUEUR représentent la Commune de Lagorce au sein de la Commission Développement économique, Agriculture et Tourisme. M. Julien SUEUR indique qu'ils étaient présents, lundi 31 janvier 2022, lors de la dernière commission. Lorsqu'ils auront reçu les diaporamas de bilan 2021 et projets 2022 de cette commission, ils les présenteront au début d'une séance de Conseil municipal.
- M. Julien SUEUR rappelle que la bibliothèque municipale organise son assemblée générale vendredi 4 février 2022 à 17h, dans la salle des fêtes.
- M. Julien SUEUR informe que les conseillers départementaux du canton de Vallon Pont d'Arc – Largentière, Laurence ALLEFRESDE et Laurent UGHETTO, tiendront deux permanences pour accueillir les habitants sans rendez-vous, lundi 7 février 2022 à la Mairie d'Uzer de 17h à 18h et à la Mairie de Vallon Pont d'arc jeudi 10 février 2022 de 10h à 12h.

- M. Julien SUEUR informe qu'il y aura un spectacle à la Crypte mardi 8 février 2022 à 20h30, organisé par l'association « Au-delà du Temps » en partenariat avec le Théâtre de Privas. Le nom est Fugueuse, Histoire des femmes qui voulaient partir.
- Suite aux différentes propositions faites auprès des élus municipaux, M. Julien SUEUR indique que le jour qui a été retenu pour organiser la réunion de quartier au hameau des Bouchets est le samedi 19 mars 2022, à 11h sur la place du Hameau. Les habitants de l'Hardy, du Testal, du Petit Chaussy et des Bouchets sont invités.
- M. Julien SUEUR informe que les prochains Conseils de la Communauté de Communes, toujours ouverts au public, seront le 1^{er} mars et 5 avril 2022. L'ordre du jour sera consultable sur le site internet de la Communauté de Communes quelques jours avant.
- M. Julien SUEUR informe que M. Thierry ATTOU regrette qu'il n'y ait pas eu de concertation, ni d'annonce concernant la location de la cave coopérative. Il s'est aperçu qu'une location a été faite pour du stockage de matériel début janvier. M. Thierry ATTOU serait intéressé pour pouvoir louer une partie de la cave, même temporairement pour y faire un stockage. Il souhaite aussi faire une proposition de rachat de la Cave coopérative, il prendra rendez-vous avec la municipalité prochainement.

Levée de séance à 22 et 55 minutes.